

Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 décembre 2023

n° 155-23

Objet : RS - Approbation d'une convention financière avec la commune de Bassens pour l'aménagement d'un plateau route de Verel, RD8

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévisse - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffénat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 décembre 2023

délibération n° 155-23

objet **RS - Approbation d'une convention financière avec la commune de Bassens pour l'aménagement d'un plateau route de Verel, RD8**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, indique que Grand Chambéry et la commune de Bassens sont convenues de la nécessité de réaliser un plateau ralentisseur route de Verel, afin de limiter les vitesses, et en lien avec l'urbanisation qui conduit à augmenter le trafic sur cette voie.

L'étude a conduit à proposer la réalisation du plateau au niveau du nouveau carrefour créé au débouché de la voie privée de desserte de l'opération Green Park, ce qui permettrait de renforcer la sécurité de l'accès aux 90 logements à livrer.

L'aménagement serait créé sur une voirie d'intérêt communautaire, mais en grande partie en lien avec l'urbanisation du secteur, il est donc proposé que la commune de Bassens participe au financement de l'aménagement.

Il est ainsi proposé que la commune de Bassens participe financièrement aux travaux à hauteur de 50 % du prix de l'aménagement, soit un montant de 15 000 € HT.

Le projet de convention propose les modalités de participation financière et ses conditions de versement.

Les travaux incluent les prestations suivantes :

- rabotage de la chaussée et démolition des trottoirs,
- dépose des balises J11 pour suppression de l'écluse existante en amont du projet,
- déplacement de grilles pluviales et reprise des raccordements au réseau,
- mise en forme du plateau en grave bitume,
- réalisation du tapis final et de la signalisation horizontale et verticale.

Vu les statuts de Grand Chambéry, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les conventions de financement,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention financière entre Grand Chambéry et la commune de Bassens, pour une participation de cette dernière à hauteur de 15 000 € HT pour la réalisation d'un plateau route de Verel, RD8,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

155-23

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une convention financière avec la commune de Bassens pour l'aménagement d'un plateau route de Verel, RD8
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	Conv FI Route de Verel BAS

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20231221-lmc1H30618H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30618H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	26 décembre 2023
--------------------------------------	------------------

Date de réception en Préfecture :	26 décembre 2023
-----------------------------------	------------------

Publication sur le site internet:	mercredi 27 décembre 2023
-----------------------------------	---------------------------